

Zoom pour les soins de santé (Zoom for Healthcare)

Guide d'information pour le patient

Qu'est-ce qu'une consultation virtuelle?

Une consultation virtuelle vous permet de rencontrer votre fournisseur de soins de santé au moyen d'un rendez-vous vidéo privé en utilisant un service sécurisé offert sur le Web. Pour voir et entendre votre fournisseur de soins de santé et lui parler, vous pouvez utiliser ce service sur votre ordinateur, votre téléphone intelligent ou votre tablette à l'endroit de votre choix.

De quoi avez-vous besoin?

- ✓ D'un téléphone intelligent ou d'une tablette et de l'application gratuite Zoom (téléchargée à partir de Google Play ou de l'App Store d'Apple) ou d'un ordinateur ou ordinateur portatif (au moyen d'une caméra Web et d'un microphone) et d'un navigateur Web
- ✓ Internet haute vitesse ou connexion 4G LTE

***IMPORTANT** – Vous êtes responsable de vos frais d'utilisation des données par Internet. *Si vous utilisez des données sur un appareil mobile (plutôt qu'une connexion sans fil « Wi-Fi »), vous devez savoir que la diffusion vidéo en continu peut prendre beaucoup de données.*

Quels sont les avantages d'une consultation virtuelle?

- Recevoir des soins dans votre propre maison ou à l'endroit privé de votre choix.
- Avoir accès à certains services de soins de santé qui ne seraient habituellement pas possibles sans déplacements.
- Réduire les dépenses et le stress liés aux déplacements requis pour obtenir des services de soins de santé.
- Être accompagné, à l'endroit de votre choix, de votre famille ou de vos amis pendant la consultation.

Quels sont les risques possibles d'une consultation virtuelle?

Comme c'est le cas pour toute technologie, des défaillances ou pannes sont possibles au niveau du matériel. Si cela se produit, vous pourrez parler avec votre fournisseur de soins de solutions de rechange, comme :

- poursuivre la consultation par téléphone;
- établir une autre date pour la consultation virtuelle; ou,
- organiser une consultation en personne.

Si vous ou votre fournisseur de soins estimez que la consultation virtuelle ne répond pas à vos besoins, vous pouvez y mettre un terme et prendre d'autres dispositions. Vous pouvez en tout temps choisir de ne pas participer à une consultation virtuelle.

Qu'en est-il du respect de ma vie privée?

La Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse (la Régie) et le IWK Health Centre s'engagent à respecter la confidentialité des renseignements personnels sur la santé conformément à la loi sur les renseignements médicaux personnels ([Personal Health Information Act - PHIA](#)) (en anglais seulement).

- Énoncé de confidentialité de la Régie ([Nova Scotia Health Authority Privacy Statement](#)) (en anglais seulement)
- Énoncé de confidentialité du IWK ([IWK Privacy Statement](#)) (en anglais seulement)

La Régie et le IWK ont acheté l'application Zoom for Healthcare et celle-ci respecte la loi sur les renseignements médicaux personnels ([Personal Health Information Act - PHIA](#)). L'application Zoom for Healthcare ne recueille pas vos renseignements personnels sur la santé pendant une rencontre. De plus, aucune fonctionnalité ne permet d'enregistrer votre consultation ou les messages écrits. Nous avons aussi activé d'autres paramètres de l'application pour assurer le respect de votre vie privée.

Ne partagez pas l'information confidentielle sur votre rencontre et n'affichez pas publiquement l'information sur l'invitation à la consultation. Si vous décidez de télécharger Zoom dans votre appareil, veuillez lire la politique de confidentialité de Zoom ([Zoom Privacy Policy](#)) (en anglais seulement).

Vous êtes responsable de choisir un endroit privé pour votre consultation virtuelle. Si vous trouvez que votre fournisseur de soins de santé n'est pas dans un endroit sûr pour votre rencontre ou si vous êtes préoccupé par la confidentialité de votre consultation virtuelle, vous pouvez demander d'y mettre fin à n'importe quel moment. Si vous partagez votre compte de courriel, il pourrait être utile de fournir une autre adresse courriel pour recevoir l'invitation à la consultation virtuelle.

Dans de rares cas, les protocoles en matière de santé et de sécurité pourraient échouer, entraînant une atteinte à la confidentialité des renseignements personnels sur la santé.

Bien que nous fassions de notre mieux pour réduire les risques d'atteinte à la vie privée, il est possible que les situations suivantes se produisent :

- des conversations confidentielles pourraient être involontairement entendues,
- un participant pourrait se joindre ou être invité involontairement à votre consultation virtuelle.

Si vous avez des questions au sujet du respect de la vie privée, n'hésitez pas à communiquer avec nous à Privacy@nshealth.ca ou à Privacy@iwk.nshealth.ca.